

- 1- M. Aissa Bekai, représentant du ministre du commerce, président ;
- 2- M. Karim Rekkam, représentant du ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, membre ;
- 3- M. Khaled Bara, représentant du ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, membre ;
- 4- Mme. Farida Benzadi, représentante du ministère de l'industrie et des mines, membre ;
- 5- M. Karim Mansouri, représentant du ministère de l'énergie, membre ;
- 6- M. Djamel Fourar, représentant du ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, membre ;
- 7- M. Abdelkarim Madani, représentant du ministère des finances, membre ;
- 8- M. Abdelhafid Moustiri, représentant du ministère des ressources en eau, membre ;
- 9- M. Ahmed Benchabane, représentant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, membre ;
- 10- M. Choukri Benzaarour, représentant du ministère du tourisme et de l'artisanat, membre ;
- 11- M. Réda Youyou, représentant du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables, membre ;
- 12- Mme. Nadjet Ouzani, représentante du conseil national de la protection des consommateurs, membre.

-----★-----

**MINISTERE DU COMMERCE**

**Arrêté du 3 Ramadhan 1440 correspondant au 8 mai 2019 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation du centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (CACQE).**

-----

Par arrêté du 3 Ramadhan 1440 correspondant au 8 mai 2019, la liste nominative des membres du conseil d'orientation du centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (CACQE), est fixée, en application des dispositions de l'article 14 du décret exécutif n° 89-147 du 8 août 1989, modifié et complété, portant création, organisation et fonctionnement du centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (CACQE), comme suit :